

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15

Quorum..... 8

Présents..... 13

Votants.....15

Procurations..... 2

Date de la convocation : 08/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 12 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS :** Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien,

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 8****DELIBERATION N° 7****BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024****VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, adjointe au Maire, pour présenter le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2024.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 162 039.59 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 534 520.82 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2024.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
Damien QUATREFAGES*

*Le Maire  
Claude VIDAL*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 22 AVR. 2024
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le .....

22 AVR. 2024

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*